



PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

2018-2022

MOT DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le Plan d'engagement vers la réussite, c'est l'affaire de tous!

C'est avec une grande fierté que nous vous présentons le tout premier Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) 2018-2022, qui est le fruit d'un travail colossal de collaboration avec tous nos partenaires. Ce Plan reflète concrètement une vision commune de la réussite des élèves, jeunes et adultes, qui nous sont confiés chaque année.

Parents, élèves, membres du personnel, élus municipaux, partenaires de la petite enfance et de la santé et des services sociaux, syndicats, comité de parents, conseils d'établissement : tous ont mis la main à pâte et se sont questionnés sur les véritables enjeux en matière de réussite éducative des prochaines années, afin de cibler des objectifs axés sur l'élève. De ces objectifs découleront des projets éducatifs qui donneront une couleur propre à chaque école.

Ce PEVR s'inscrit en concordance avec la Politique sur la réussite éducative du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et démontre la qualité du système d'école publique québécois.

Nous ne nous le cachons pas, notre PEVR est ambitieux et exigeant. Nous sommes cependant optimistes : nous avons la chance de pouvoir compter dans nos rangs des membres du personnel engagés, des parents impliqués et des partenaires conscientisés. Sans eux, il serait impossible de même songer à assurer une complète et satisfaisante réalisation de notre Plan d'engagement vers la réussite.

Au nom du conseil des commissaires et de la direction générale, nous vous remercions.

Gisèle Godreau
Présidente

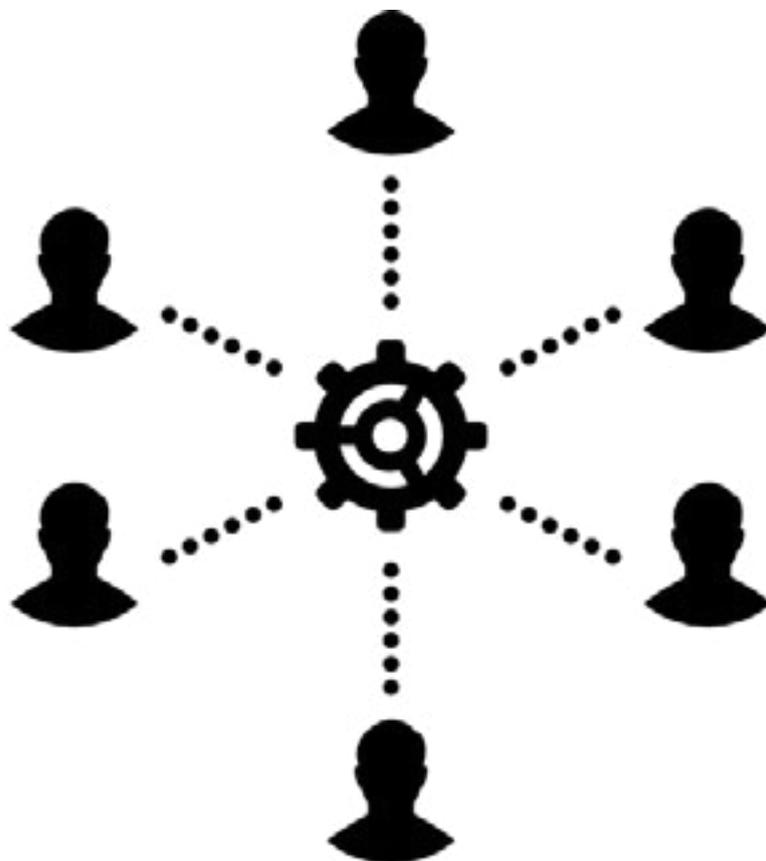
Bernard Dufourd
Directeur général



BUT DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Le Plan d'engagement vers la réussite permet de partager, avec l'ensemble des intervenants éducatifs, des parents et de la communauté, une vision commune des constats et défis en vue de créer une mobilisation autour d'orientations et d'objectifs axés sur l'élève.

Le Plan d'engagement vers la réussite est un outil de planification permettant, de façon transparente, de faire connaître à toute la population les engagements de la Commission scolaire dans le but d'assurer la réussite éducative de tous les élèves, jeunes et adultes, et ce, pour une période donnée. Il est élaboré en réponse aux besoins du milieu et mis en place grâce à la collaboration de tous les acteurs concernés par l'éducation sur un territoire. Il s'inscrit dans une démarche favorisant la synergie et la cohérence entre tous les paliers du système éducatif (le Ministère, les commissions scolaires et les établissements d'enseignement) dans le respect de l'autonomie et des particularités de chacun.



ENCADREMENTS LÉGAUX

Le Plan d'engagement vers la réussite doit respecter les dispositions législatives de la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique (LIP).

Pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque commission scolaire établit un Plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère. Le Plan d'engagement vers la réussite doit également, le cas échéant, répondre aux attentes signifiées en application de l'article 459.2. En outre, sa période doit s'harmoniser avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.

Le Plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire doit comporter :

1. le contexte dans lequel elle évolue, notamment les besoins de ses écoles et de ses centres, les principaux enjeux auxquels elle est confrontée ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu'elle dessert;
2. les orientations et les objectifs retenus;
3. les cibles visées au terme de la période couverte par le plan;
4. les indicateurs, notamment nationaux, utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et cibles visés;
5. une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité;
6. tout autre élément déterminé par le ministre.

GROUPES AYANT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

La Commission scolaire des Laurentides a opté pour une approche collaborative dans le processus d'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite. Cette approche procure plusieurs avantages. En plus de constituer un important levier de mobilisation, elle tire profit des compétences de chacune et de chacun et permet le développement du leadership des acteurs engagés. Elle favorise également l'émergence d'une vision partagée et renforce la responsabilité collective.

Ainsi, la Commission scolaire a fait appel à plusieurs groupes de personnes tout au long du processus d'élaboration, soit :



CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

Avant de lancer le projet final en consultation auprès des différentes instances, la Commission scolaire a procédé à différentes consultations tout au long du processus de rédaction, soit par le biais de groupes de travail, de formulaires électroniques ou de présentation ad hoc. Cette stratégie a permis à la Commission scolaire de :

- présenter aux différents acteurs les principaux indicateurs de réussite et de persévérance de l'organisation;
- collecter des données qualitatives et quantitatives pour mieux étayer le portrait initial;
- faire émerger des constats portant sur la qualité des services éducatifs, l'état des compétences organisationnelles et l'engagement des principaux partenaires à la mission de l'organisation;
- identifier les grands enjeux de réussite;
- mobiliser les principaux acteurs du territoire de la Commission scolaire.

Ainsi, la démarche d'élaboration (voir Annexe 1) a permis de rencontrer les instances et les groupes suivants :



2721 parents et les membres du comité de parents



élus municipaux des 3 MRC du territoire



25 élèves représentants des conseils d'élèves du secondaire



partenaires de la petite enfance, de la santé et services sociaux



5 groupes de travail composés des membres du personnel, soit environ 125 personnes



60 petites et moyennes entreprises



représentants syndicaux

CONTEXTE DANS LEQUEL ÉVOLUE LA COMMISSION SCOLAIRE

1. Au plan géographique

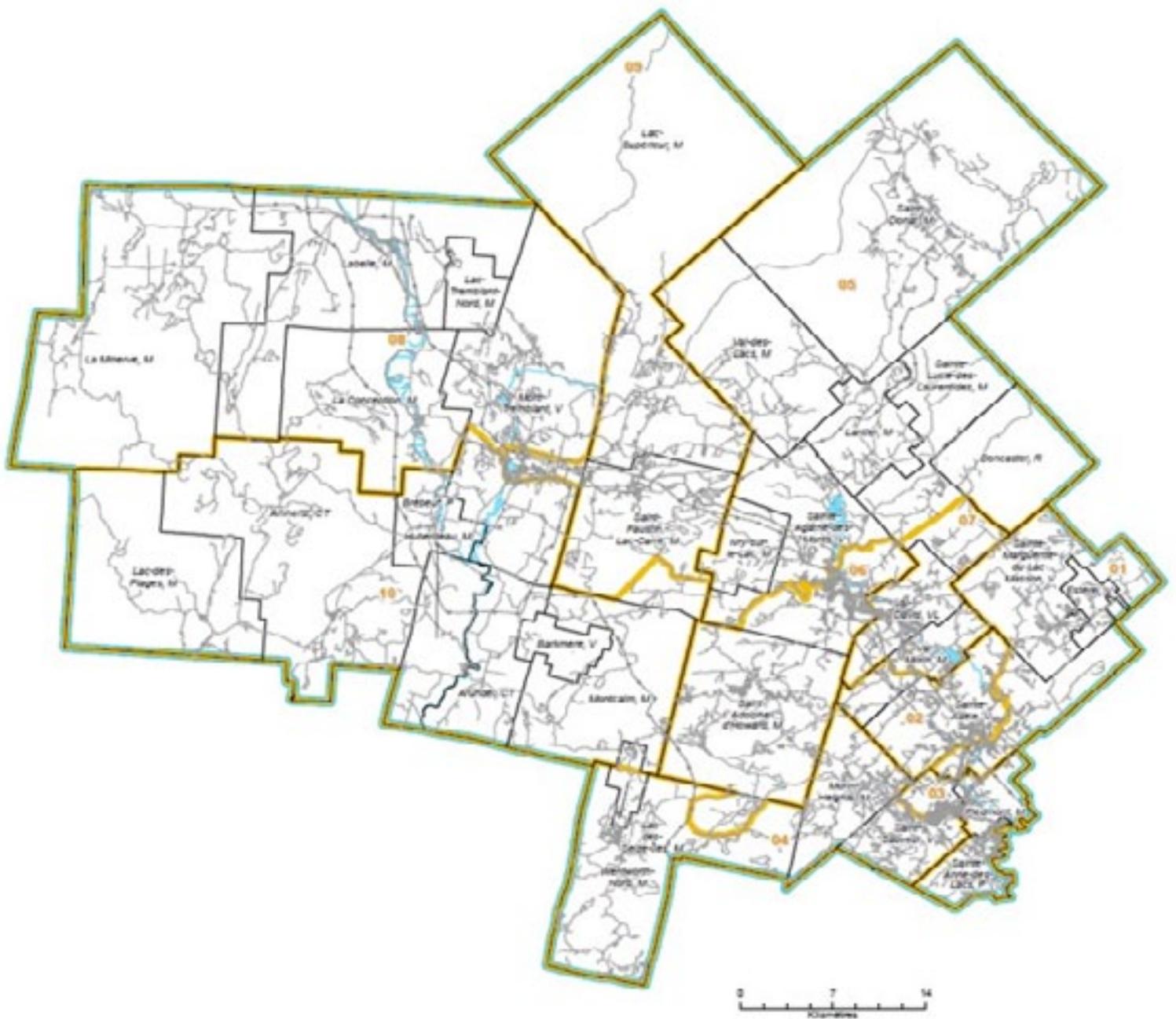
La Commission scolaire des Laurentides occupe une partie importante du territoire des Hautes-Laurentides et une petite partie de Lanaudière (Saint-Donat). Elle couvre une superficie de 3 200 km², ce qui constitue l'un des plus vastes territoires du Québec.

Elle s'étend de Sainte-Anne-des-Lacs/Saint-Sauveur au sud, jusqu'à Labelle/La Minerve au nord; puis, à l'est, elle s'étend de Saint-Donat/Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et Estérel jusqu'au Lac-des-Plages à l'ouest.

La Commission scolaire des Laurentides s'étend sur près de 100 km du nord au sud et sur quelque 90 km de l'est à l'ouest. Elle englobe trois secteurs : Nord, Centre, Sud.

Son vaste territoire comprend 33 municipalités. Pour le secteur Sud, on retrouve les municipalités de Sainte-Adèle, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, Estérel, Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont, Saint-Sauveur, Morin-Heights, Lac-des-Seize-Iles et Wentworth-Nord. Le secteur Centre englobe les municipalités de Saint-Adolphe-d'Howard, Montcalm, Saint-Donat, Sainte-Agathe-des-Monts, Val-David, Val-Morin, Lantier, Sainte-Lucie, Val-des-Lacs, Ivry-sur-le-Lac et la réserve Doncaster. Pour le secteur Nord, on retrouve les municipalités de Saint-Faustin-Lac-Carré, Lac-Supérieur, Mont-Tremblant, Lac-Tremblant-Nord, Lac-des-Plages, Amherst, Brébeuf, Huberdeau, Arundel, Barkmere, Labelle, La Minerve et La Conception.





Légende

 Réseau routier	 Circonscription électorale scolaire
 Ligne de transport d'énergie	 Hydrographie
 Municipale	
 Commission scolaire	

Source : MRNF, Direction de l'information décisionnelle et de la géomatique, novembre 2017.

Éducation
 et Enseignement
 supérieur
Québec


2. Au plan socioéconomique

Les trois MRC qui accueillent la clientèle de la Commission scolaire des Laurentides présentent un profil socioéconomique relativement différent. La MRC des Pays-d'en-Haut paraît la plus favorisée, celle des Laurentides étant plus près de la moyenne provinciale, quoique la dépassant légèrement, et celle de la Matawinie offrant un profil plus désavantagé, notamment sur le plan des revenus. À noter cependant que cette MRC ne représente qu'une infime partie de la clientèle potentielle de la Commission scolaire, soit à peu près 5 %.

Le taux de chômage est un peu plus élevé que le taux provincial dans les deux principales régions administratives.

Région administrative	Taux de chômage 2018
Lanaudière	6,5 %
Laurentides	5,8 %
Ensemble du Québec	5,5 %

Le taux de faible revenu des familles, en 2014, avoisine le 7 % dans chacune des MRC principales. C'est dans la MRC des Pays-d'en-Haut que l'on trouve le revenu disponible par habitant le plus élevé (2016). Il dépasse d'environ 34 % celui de la MRC de Matawinie et de plus de 21 % celui de la MRC des Laurentides.

La valeur foncière moyenne des maisons suit une courbe semblable à celle des revenus personnels, toujours en faveur de la MRC des Pays-d'en-Haut.



Le niveau de scolarité influe sur le taux de l'emploi, comme cela est maintenant largement reconnu. Dans les deux régions administratives où la Commission scolaire dessert le plus d'élèves, ce niveau de scolarité dépasse le niveau provincial pour les études secondaires et postsecondaires.

Région administrative	Études secondaires	Études postsecondaires	Études universitaires
Lanaudière	27,0 %	49,0 %	11,9 %
Laurentides	22,0 %	45,5 %	20,2 %
Ensemble du Québec	20,4 %	42,6 %	26,9 %

Le tableau ci-dessous regroupe les données socioéconomiques les plus importantes relatives aux trois régions administratives que regroupe la Commission scolaire des Laurentides. Globalement, on peut en déduire que la situation socioéconomique des ressortissants de la Commission scolaire se compare plutôt favorablement à celle de l'ensemble du Québec. Néanmoins, la situation de la MRC des Pays-d'en-Haut est généralement plus enviable que celle de la MRC des Laurentides, cette dernière étant un peu plus avantagée que la MRC de Matawinie.

Indicateurs	Québec	MRC des Laurentides	MRC des Pays-d'en-Haut	MRC de Matawinie
Densité de population (2017)	6,5 hab/km ²	19,2 hab/km ²	64,8 hab/km ²	5,5 hab/km ²
Population totale (2017)	8 394 034 hab.	47 179 hab.	43 743 hab.	52 203 hab.
0-14 ans	1 309 991 hab.	5 893 hab.	4 658 hab.	6 415 hab.
15-24 ans	936 967 hab.	4 207 hab.	3 296 hab.	4 839 hab.
25-44 ans	2 245 673 hab.	9 870 hab.	7 953 hab.	9 643 hab.
45-64 ans	2 348 291 hab.	15 698 hab.	15 680 hab.	18 335 hab.
65 ans et plus	1 553 112 hab.	11 511 hab.	12 156 hab.	12 971 hab.

Le taux de travailleurs de 25-64 ans (2015) varie assez peu entre les deux MRC principales, mais chute d'environ 7 points dans la MRC de Matawinie.

Indicateurs	MRC des Laurentides	MRC des Pays-d'en-Haut	MRC de Matawinie
Travailleurs de 25-64 ans (2015)	17 804	16 027	17 471
Taux de travailleurs 25-64 ans (2015)	70,9 %	70,7 %	63,9 %
Taux de faible revenu des familles (2014)	7,6 %	6,8 %	10,6 %
Revenu disponible par habitant (2016)	28 044 \$	34 066 \$	25 431 \$
Valeur foncière moyenne des maisons unifamiliales (2017)	217 968 \$	307 855 \$	195 444 \$

Institut de la statistique du Québec, http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_00/region_00.htm
Portrait socioéconomique des régions du Québec, Édition 2017, ministère du Développement économique, Innovation et Exportation

3. Au plan démographique

La Commission scolaire des Laurentides dessert un bassin de population avoisinant les 95 000 habitants si l'on additionne les citoyens de la MRC des Laurentides, ceux de la MRC des Pays-d'en-Haut et ceux de Saint-Donat dans la MRC de Matawinie. Les perspectives démographiques sont plus faibles dans la MRC des Laurentides et elles sont passablement fortes pour la MRC des Pays-d'en-Haut.

Au plan régional, ces perspectives sont nettement au-dessus de la moyenne provinciale, ce qui laisse présager une recrudescence de la clientèle scolaire dans les prochaines années.

Variation de la population

Région administrative	2011	2016	2021	2026	2031	2036	Variation
Lanaudière	476 937	509 774	544 185	575 964	601 806	622 726	30,6 %
Laurentides	566 683	602 310	637 936	671 548	700 011	723 587	27,7 %
Ens. du Québec	8 007 656	8 357 630	8 677 760	8 967 165	9 205 587	9 394 684	17,3 %

Prévision de la clientèle de la Commission scolaire des Laurentides

Ordre d'enseignement	2014-2015	2018-2019	2022-2023	Taux d'évolution	2026-2027	2030-2031
Présecondaire	4 369	4 796	4 835	10,7 %	4 905	5 139
Secondaire	3 133	2 837	3 209	2,4 %	3 397	3 288
Total	7 502	7 633	8 044	7,2 %	8 302	8 427

La Commission scolaire offre l'enseignement à plus de 7 500 élèves, répartis dans 15 écoles primaires (établies dans 23 bâtiments), 3 écoles secondaires (réparties dans 4 bâtiments) et une école à vocation particulière sise dans un centre jeunesse. En formation professionnelle, ce sont quelques 440 élèves qui fréquentent les 2 centres de formation (établis dans 3 bâtiments) à temps plein. Pour la formation générale des adultes, un centre accueille un peu plus de 300 élèves (répartis dans 3 bâtiments) à temps plein.

La clientèle des élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (ÉHDAA) (2017) compte 712 élèves au primaire, ce qui représente 18,1 % des élèves du primaire. Au secondaire, ils sont 1 022, soit 35,3 % des élèves du secondaire.

Depuis l'année 2014-2015, le secteur de la formation générale des jeunes de la Commission scolaire est en constante progression. Une augmentation de clientèle de l'ordre d'environ 7 % est envisagée d'ici 2022-2023, en conformité avec les prévisions démographiques. Les perspectives, bien que lointaines, sont en hausse continue, avec des projections d'augmentation dépassant 4 % de 2023 à 2031.

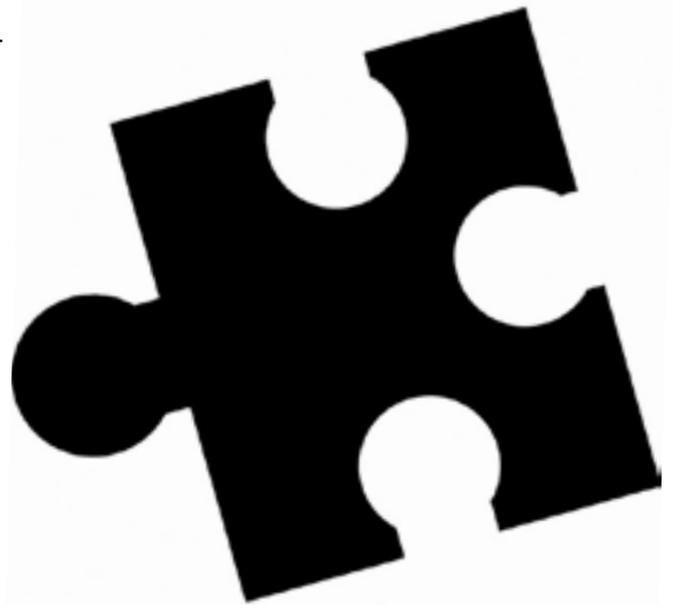
4. Au plan organisationnel

À cause de sa très grande superficie, la Commission scolaire des Laurentides est divisée en trois secteurs : Nord, Centre et Sud.

Le secteur Nord (La Minerve, Labelle, Mont-Tremblant, Huberdeau, etc.) possède six écoles primaires, dont une école regroupant quatre pavillons à Mont-Tremblant, une école secondaire, un centre jeunesse, un centre de formation générale des adultes et un centre de formation professionnelle.

Le secteur Centre (Saint-Donat, Sainte-Agathe-des-Monts, Val-David, etc.) compte cinq écoles primaires, une école secondaire et un bâtiment où est dispensé le premier cycle du secondaire, un centre de formation générale des adultes et un centre de formation professionnelle.

Le secteur Sud (Sainte-Adèle, Saint-Sauveur, etc.) compte quatre écoles primaires, une école secondaire, un centre de formation générale des adultes et un centre de formation professionnelle.



Une école offrant l'enseignement de la 1^{re} à la 5^e secondaire est présente dans chaque secteur. De plus, au secteur Centre, l'école de Saint-Donat offre le 1^{er} cycle du secondaire. Au Nord, l'enseignement secondaire est offert aux résidents du centre jeunesse à Huberdeau.

La formation professionnelle et l'éducation des adultes sont présentes dans chacun des trois secteurs de notre territoire. Le Centre de formation générale des Cimes accueille les élèves dans trois points de service situés à Mont-Tremblant, à Sainte-Agathe-des-Monts et à Sainte-Adèle. L'École Hôtelière des Laurentides est située à Sainte-Adèle et le Centre de formation professionnelle des Sommets/L'Horizon loge à Sainte-Agathe-des-Monts et à Mont-Tremblant.

Pour offrir des services éducatifs à ses élèves et pour répondre aux besoins de la population, la Commission scolaire compte plus de 2000 employés, ce qui en fait un des employeurs les plus importants de la région. Le centre administratif de la Commission scolaire est situé à Sainte-Agathe-des-Monts.

Voici quelques statistiques concernant la Commission scolaire des Laurentides :

Répartition des élèves 2017-2018

Ordre d'enseignement	Nombre d'élèves
• Préscolaire	767
• Primaire	3 926
• Secondaire	2 924
Total pour la formation générale des jeunes	7 617
Formation générale des adultes (équivalent temps plein)	301
Formation professionnelle (équivalent temps plein)	440



Répartition des employés 2017-2018

Catégorie	Nombre (ETP ¹)
Personnel enseignant	1 087
Personnel professionnel	67
Personnel de soutien	617
Personnel de gestion	51
Honoraires et contrats	307
Total	2 129

¹ ETP : équivalent employés temps plein

La Commission scolaire gère un budget de l'ordre de quelque 100 millions de dollars. Plusieurs partenaires collaborent avec la Commission scolaire et ses instances. Ces partenaires, issus de divers milieux, constituent des alliés indispensables.

C'est ainsi que la Commission scolaire participe à plus d'une vingtaine de comités, tables de coordination et de consultation, etc. De plus, dans les dernières années, elle a signé plusieurs protocoles d'entente ou d'échanges de services avec une multitude d'organismes et de municipalités de la région.

5. Au plan éducatif

La Commission scolaire des Laurentides a considérablement réduit l'écart du taux de diplomation et de qualification avec l'ensemble des organismes du secteur public au cours des dernières années. Ainsi, l'écart de 8,3 % pour la cohorte de 2004 a été ramené à 1,1 % pour la cohorte de 2009. La Commission scolaire souhaite poursuivre le travail amorcé et vise un taux de diplomation et de qualification de 82 % d'ici 2022.

La persévérance scolaire a également été au cœur des activités prioritaires de la dernière planification stratégique. Pour la période allant de 2010 à 2015, le taux de sorties sans diplôme ni qualification a été réduit de 6,9 %. La Commission scolaire souhaite poursuivre l'amélioration de la persévérance scolaire des jeunes de son territoire et atteindre une performance similaire à l'ensemble des organismes publics d'ici 2022.

La Commission scolaire affiche des résultats fort enviables quant aux écarts de réussite entre certaines clientèles. Elle fait la promotion d'une école inclusive et favorise l'intégration des élèves HDAA en s'assurant d'un déploiement de services appropriés. Ainsi, les écarts de réussite entre les garçons et les filles, ainsi que ceux entre les élèves des milieux défavorisés et les élèves issus de l'immigration, sont nettement inférieurs aux moyennes nationales. Toutefois, l'écart de réussite entre les élèves HDAA et les autres élèves demeure un enjeu de réussite important.

Les principaux indicateurs de persévérance et de réussite scolaire de la Commission scolaire sont présentés à l'Annexe 2.



ORIENTATIONS, OBJECTIFS OU CIBLES DÉTERMINÉES PAR LE MINISTRE

En vertu de l'article 459.2 de la LIP, le ministre peut déterminer, pour l'ensemble des commissions scolaires ou en fonction de la situation de l'une ou de certaines d'entre elles, des orientations, des objectifs ou des cibles devant être pris en considération dans l'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire.

Pour la période couverte par le plan stratégique du ministère, soit du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2022, le ministre a déterminé cinq objectifs dans son Plan d'engagement vers la réussite et deux orientations dont les commissions scolaires doivent tenir compte dans leur Plan d'engagement vers la réussite. Les objectifs et orientations prescrites par le ministre sont présentés à l'Annexe 3.

ORIENTATIONS, OBJECTIFS OU CIBLES PROPRES À LA COMMISSION SCOLAIRE

En vertu de l'article 209.1 de la LIP, le Plan d'engagement vers la réussite doit notamment présenter les éléments suivants :

- Les orientations et les objectifs retenus ainsi que les cibles visées au terme de la période couverte par le Plan d'engagement vers la réussite;
- Les indicateurs, notamment nationaux, utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs retenus et les cibles visées.

DES MILIEUX INCLUSIFS ET PORTEURS DE RÉUSSITE

ORIENTATION 1

OFFRIR LES CONDITIONS PROPICES POUR UNE
RENTÉE SCOLAIRE RÉUSSIE

AXE 1

LES INTERVENTIONS PRÉCOCES ET EFFICACES

OBJECTIF

1. D'ici 2021, porter à 80 % la proportion des enfants qui entreprennent leur parcours au primaire sans présenter de facteur de vulnérabilité dans 4 des 5 domaines du développement global de l'enfant.

Indicateur : développement global de l'enfant

Cible : 80 % en réussite dans 4 des 5 domaines

ORIENTATION 2

ASSURER DES SERVICES ADAPTÉS À LA DIVERSITÉ DES
PERSONNES, DES BESOINS ET DES TRAJECTOIRES

AXE 1

DES FONDATIONS POUR APPRENDRE TOUT AU LONG DE LA VIE

OBJECTIFS

2. D'ici 2019, promouvoir et soutenir les initiatives qui permettront aux élèves du primaire d'être physiquement actifs 60 minutes par jour (prescriptif).

Indicateur : activité physique

Cible : 60 minutes d'activités physiques par jour

3. D'ici 2022, promouvoir et soutenir les initiatives qui contribuent à rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte (prescriptif).

Indicateur : compétences en littératie

Cible : nombre d'initiatives

4. D'ici 2021, porter à 95 % la proportion des élèves qui terminent le 1^{er} cycle du primaire avec des résultats au bilan supérieurs à 60 % en littératie et en numératie.

Indicateur : proportion des élèves du 1^{er} cycle du primaire ayant des résultats au bilan supérieurs à 60 % en français et en mathématique

Cible : 95 %

5. D'ici 2022, porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire (prescriptif).

Indicateur : taux de réussite à l'épreuve MÉES d'écriture de la 4^e année du primaire

Cible : 90 %

AXE 2

LA DIVERSITÉ ET L'ÉQUITÉ

OBJECTIFS

6. D'ici 2021, au secteur primaire et au secteur secondaire, en fonction des besoins des élèves, réduire à 20 % le nombre d'élèves bénéficiant d'interventions spécifiques des niveaux deux et trois sur l'échelle du modèle de Réponse à l'Intervention (RàI), tant au niveau de la gestion des apprentissages que des comportements.

Indicateur : interventions spécifiques des niveaux deux et trois sur l'échelle du modèle de Réponse à l'Intervention (RàI)

Cible : 20 %

7. D'ici 2022, réduire l'écart du taux de diplomation et de qualification entre les élèves réguliers et élèves HDAA à 23,5 % et maintenir les écarts du taux de diplomation et de qualification pour les différents groupes d'élèves sous les seuils actuels (prescriptif) :

- 5 % entre les garçons et les filles;
- 3 % entre les élèves issus de milieux défavorisés;
- 2 % entre les élèves issus de l'immigration.

Indicateur : écart du taux de diplomation et de qualification

Cible : 23,5 %, 5 %, 3 %, 2 %

8. D'ici 2022, porter à 90 % la proportion des élèves entrant à l'âge attendu au secondaire (prescriptif).

Indicateur : proportion d'élèves de 12 ans entrant au secondaire

Cible : 90 %

9. D'ici 2019, déployer un programme d'activités d'intégration sociale, culturelle et scolaire destiné aux élèves issus de l'immigration.

Indicateur : programme d'intégration sociale, culturelle et scolaire

Cible : tous les élèves issus de l'immigration de la 1^{re} génération

ORIENTATION 3

OFFRIR DES PARCOURS ENRICHISSANTS ET DIVERSIFIÉS

AXE 1

DES MILIEUX BIENVEILLANTS ET SÉCURITAIRES

OBJECTIFS

10. D'ici 2022, maintenir 100 % des infrastructures dans un état optimal afin de les rendre plus accueillantes et stimulantes (prescriptif).

Indicateur : indice de vétusté

Cible : 100 % des bâtiments avec un indice < 15 %

11. D'ici 2019, soutenir les établissements à maintenir des milieux de vie sains, sécuritaires et proactifs dans la lutte contre la violence et la radicalisation.

Indicateur : plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence

Cible : diminution des incidents déclarés

AXE 2

LES COMPÉTENCES DU 21^E SIÈCLE

OBJECTIFS

12. D'ici 2020, promouvoir et soutenir les initiatives d'éducation à la citoyenneté qui permettront aux élèves de développer leur plein potentiel.

Indicateur : programme d'éducation à la citoyenneté

Cible : augmentation du nombre d'initiatives

13. D'ici 2021, promouvoir et soutenir le développement des compétences en littératie numérique.

Indicateur : compétences en littératie numérique

Cible : programme de développement des compétences en littératie numérique

AXE 3

LA FLUIDITÉ ET L'ENRICHISSEMENT DES PARCOURS

OBJECTIFS

14. D'ici 2020, soutenir le déploiement d'un programme d'activités d'enrichissement sur le plan : scientifique, linguistique, culturel, physique, sportif et entrepreneurial.

Indicateur : programmes d'enrichissement touchant tous les volets

Cible : un programme d'enrichissement par établissement

15. D'ici 2021, porter à 70 % la proportion des élèves inscrits dans un parcours scolaire adapté après le 1^{er} cycle du secondaire qui obtiennent une première qualification.

Indicateur : sortants avec qualification (cohorte annuelle FMS/cohorte 3 ans FPT)

Cible : 70 %

16. D'ici 2022, porter à 82 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification (prescriptif).

Indicateur : taux de diplomation et de qualification, cohorte 7 ans

Cible : 82 %

OBJECTIFS

17. D'ici 2021, porter à 70 % la proportion des élèves sortants d'un parcours scolaire préparatoire à la formation professionnelle qui poursuivent leur parcours en formation professionnelle.

Indicateur : proportion annuelle des élèves sortants

Cible : 70 %

18. D'ici 2022, soutenir l'émergence de programmes de formation de courte durée en entreprise.

Indicateur : nombre de programmes de formation de courte durée en entreprise

Cible : augmentation du nombre de cohortes

DU PERSONNEL ENGAGÉ À RELEVER LES DÉFIS DU 21^E SIÈCLE

ORIENTATION 4

ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES
COLLECTIVES ET ORGANISATIONNELLES

AXE 1

LA RECHERCHE ET LE TRANSFERT DES CONNAISSANCES

OBJECTIF

19. D'ici 2020, soutenir les établissements à se doter d'une structure de gestion collaborative, telles les communautés d'échanges de pratiques ou d'apprentissage professionnelles, visant l'harmonisation des pratiques qui influent sur la réussite scolaire.

Indicateur : gestion collaborative

Cible : une structure de gestion collaborative par établissement

AXE 2

L'INTÉGRATION, L'ACCOMPAGNEMENT ET LE
DÉVELOPPEMENT

OBJECTIFS

20. D'ici 2020, déployer un programme de reconnaissance mettant en relief l'engagement et l'expertise de nos employés.

Indicateur : programme de reconnaissance

Cible : tous les employés

21. D'ici 2020, développer, promouvoir et soutenir la mise en œuvre d'un programme d'insertion professionnelle et de formation continue pour toutes les catégories de personnel.

Indicateur : programme d'insertion professionnelle et de formation continue

Cible : tous les employés

22. D'ici 2019, bonifier le programme de formation continue des enseignants portant sur des pratiques probantes liées aux stratégies d'enseignement efficaces et aux apprentissages des élèves.

Indicateur : programme de formation continue

Cible : harmonisation des pratiques dites efficaces

DES PARTENAIRES MOBILISÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE NOS COMMUNAUTÉS

ORIENTATION 5

RECONNAÎTRE ET RENFORCER LE RÔLE DES ACTEURS
ET DES PARTENAIRES

AXE 1

LES PARENTS ET LA FAMILLE

OBJECTIF

23. D'ici 2022, augmenter les initiatives permettant de reconnaître et soutenir la collaboration des parents dans le parcours scolaire de leurs enfants, et ce, dans le respect des rôles de chacun.

Indicateur : collaboration des parents

Cible : augmentation du nombre d'initiatives

AXE 2

LES RELATIONS ET LES STRUCTURES PARTENARIALES

OBJECTIF

24. D'ici 2022, soutenir le développement des compétences partenariales inhérentes à la mission éducative de l'organisation.

Indicateur : compétences partenariales

Cible : programme de formation

25. D'ici 2022, initier et soutenir les initiatives permettant de mettre en valeur la qualité de l'école publique.

Indicateur : mise en valeur de l'école publique

Cible : augmentation du nombre d'initiatives

DÉCLARATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE QUANT AUX SERVICES OFFERTS ET À LEUR QUALITÉ

Notre contexte , en bref...

- la Commission scolaire des Laurentides existe depuis 45 ans;
- 33 municipalités sur son territoire, qui compte parmi les plus vastes au Québec;
- 8 500 élèves, jeunes et adultes;
- 2 000 employés (ETP);
- de la formation sur mesure pour les employés des entreprises.

Notre mission, notre vision et nos valeurs

- développer, organiser et offrir des services éducatifs de qualité aux élèves du préscolaire, du primaire, du secondaire, de la formation générale aux adultes et de la formation professionnelle, en lien avec leurs besoins respectifs;
- proposer des programmes de formation professionnelle axés sur les besoins en main-d'œuvre du marché du travail et offrir des services d'enseignement aux élèves adultes dans le but de leur permettre d'obtenir un diplôme ou une qualification;
- contribuer au développement social, culturel et économique de la région;
- promouvoir et valoriser l'éducation publique.

Notre vision : Persévérer pour une réussite durable!

La Commission scolaire des Laurentides consacre ses efforts et ses ressources à la croissance, à la réussite et à l'accomplissement de ses élèves, de leurs parents et des membres de son personnel en misant sur la coopération, la communication et l'innovation.

Nos valeurs

Nous préconisons des pratiques professionnelles éthiques, rigoureuses, objectives et transparentes ainsi que des actions cohérentes en vue d'atteindre les objectifs de persévérance et de réussite scolaire recherchés.



Les services offerts

La Commission scolaire est une équipe de 2 000 personnes impliquées dans les services à l'élève, au cœur des écoles et des centres.

Nos élèves fréquentent 18 écoles primaires et secondaires réparties dans 27 immeubles. Nous collaborons avec nos partenaires pour offrir un programme d'intervention précoce aux enfants qui préparent leur entrée au préscolaire. Nous accueillons les élèves adultes et les dirigeons vers l'un de nos centres afin qu'ils apprennent un métier ou obtiennent leur diplôme d'études secondaires.

La direction des ressources éducatives de la Commission scolaire guide et inspire les pratiques d'enseignement, la pédagogie et l'application des programmes. Elle organise les services en soutien à l'apprentissage dispensés par les professionnels et intervenants spécialisés.

En appui aux activités des écoles et des centres, nos services administratifs regroupent des équipes notamment affairées à la gestion du personnel, à l'entretien des immeubles, à l'approvisionnement, aux communications, au fonctionnement et au déploiement du réseau informatique, à la saine gestion financière de l'organisation, à la conservation des archives et à l'amélioration des pratiques. Ces services relèvent de la responsabilité du directeur général de la CSL.

La CSL perçoit la taxe scolaire, dont le taux est déterminé selon des instructions ministérielles. Les revenus de la taxe scolaire composent environ 17,5 % de notre budget et servent à couvrir des coûts relatifs à l'entretien des immeubles, à la consommation énergétique, à la gestion de l'ensemble des établissements, au transport scolaire et aux services administratifs.

La CSL organise le transport scolaire de 92 % de sa clientèle. Les véhicules de transport scolaire parcourent plus de 20 000 kilomètres quotidiennement. Elle est aussi partenaire du transport collectif intermunicipal.

Nos engagements en ce qui a trait à la qualité des services

- agir de façon déterminante et efficace en vue d'atteindre un plus haut taux de diplomation et de qualification;
- nous mobiliser pour réaliser des interventions prometteuses et différenciées favorisant la persévérance, la réussite et l'épanouissement des élèves, qu'ils soient jeunes, adultes ou en difficulté;
- améliorer la maîtrise de la langue française, faciliter l'accès aux livres et susciter le goût de la lecture;
- procurer un milieu sain, sécuritaire et propice à l'apprentissage;
- élargir et consolider les partenariats significatifs avec les acteurs et collaborateurs de notre communauté pour une réelle concertation en vue de faire de la réussite un enjeu collectif.

Notre clientèle

La Commission scolaire des Laurentides déploie ses services auprès d'environ 8 500 élèves, jeunes et adultes.

Le traitement des plaintes

La Commission scolaire est régie par son Règlement relatif à l'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents, qui détermine la procédure applicable à la réception et au traitement d'une plainte formulée par un élève ou ses parents. Il est disponible sur le site Internet de la Commission scolaire.

Les coordonnées et les heures d'ouverture

Centre administratif

13, rue Saint-Antoine
Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2C3
Téléphone : 819 326-0333
Télécopieur : 819 326-2121
www.cslaurentides.qc.ca

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 15



SIGNATAIRES DU PLAN ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE



Gisèle Godreau
Présidente



Bernard Dufourd
Directeur général



Brigitte Provost
Commissaire
Circonscription n°1



Sylvie Laganière
Vice-présidente
Circonscription n°2



Robert-M. Dupont
Commissaire
Circonscription n°3



Lyne Deschamps
Commissaire
Circonscription n°4



Luc Drapeau
Commissaire
Circonscription n°5



Michelle Le Quellec
Commissaire
Circonscription n°6



Michael Averill
Commissaire
Circonscription n°7



Robert Bergeron
Commissaire
Circonscription n°8



Michel J. Lévesque
Commissaire
Circonscription n°9



Johanne Hogue
Commissaire
Circonscription n°10



Louise Bertrand
Commissaire-parent



Bernard Bouclin
Commissaire-parent



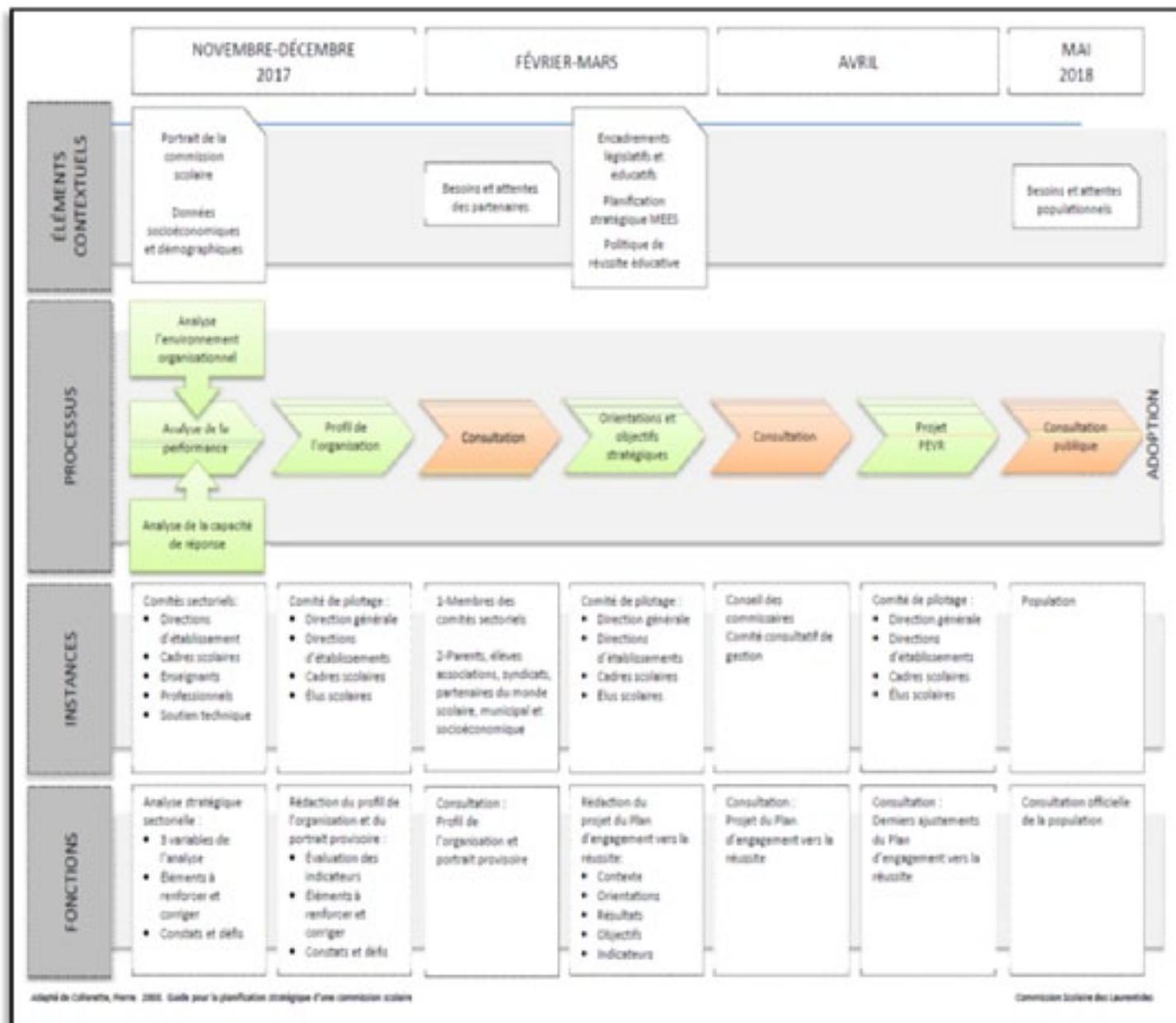
Martin Chrétien
Commissaire-parent



Marie-Josée Leroux
Commissaire-parent

ANNEXE I

Processus d'élaboration du Plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire des Laurentides



ANNEXE 2

Portrait des indicateurs de réussite et de persévérance scolaire de la Commission scolaire des Laurentides

Taux de diplomation et de qualification (cohorte 7 ans)

Taux de diplomation et qualification	2004-2011	2005-2012	2006-2013	2007-2014	2008-2015	2009-2016
Provincial Public	69,3 %	71,0 %	71,9 %	73,8 %	74,9 %	76,5 %
Commission scolaire des Laurentides	61,0 %	67,1 %	65,0 %	68,1 %	73,5 %	75,4 %

Source : MÉES

Taux de sorties sans diplôme ni qualification (annuelle)

Taux de sorties sans diplôme ni qualification	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Provincial Public	18,6 %	18,4 %	17,8 %	16,2 %	15,5 %
Commission scolaire des Laurentides	26,1 %	25,6 %	21,4 %	18,1 %	19,2 %

Source : MÉES

Taux d'intégration des élèves HDAA (annuelle)

Taux d'intégration des élèves HDAA	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Provincial Public	57,2 %	59,2 %	62,6 %	65,3 %	67,3 %
Commission scolaire des Laurentides	43,3 %	47,9 %	53,1 %	59,3 %	66,1 %

Source : MÉES, Agir

ANNEXE 3

MÉES, Politique de la réussite éducative Cibles à intégrer dans le Plan d'engagement vers la réussite

OBJECTIF 1 (MÉES, Politique de la réussite éducative)

D'ici 2030, porter à 90 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification, et à 85 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP).

	CSL		MÉES Public	CSL	MÉES
	2008-2015	2009-2016	2009-2016	2022	2030
Diplomation	67,9 %	68,9 %	71,4 %	75,5 %	85,0 %
Qualification	5,6 %	6,6 %	5,2 %	6,5 %	5,0 %
Diplomation et qualification	73,5 %	75,4 %	76,5 %	82,0 %	90,0 %

OBJECTIF 2 (MÉES, Politique de la réussite éducative)

D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves.

	CSL		MÉES Public	CSL	MÉES
	2008-2015	2009-2016	2008-2015	cible 2022	cible 2022
Garçons	71,0 %	72,1 %	73,8 %		
Filles	76,0 %	79,1 %	83,9 %		
Total	73,5 %	75,4 %	78,8 %		
Écart	5,0 %	7,0 %	10,1 %	5,0 %	6,1 %

	CSL		MÉES Public	CSL	MÉES
	2008-2015	2009-2016	2008-2015	cible 2022	cible 2022
Élèves ordinaires	81,0 %	82,9 %	82,4 %		
Élèves HDAA	40,8 %	51,5 %	48,3 %		
Total	73,5 %	75,4 %	74,9 %		
Écart	40,2 %	31,4 %	34,1 %	25,3 %	25,3 %

	CSL		MÉES Public	CSL	MÉES
	2008-2015	2009-2016	2008-2015	cible 2022	cible 2022
Immigrants	60,7 %	80,0 %	75,0 %		
Autres	73,9 %	75,0 %	79,1 %		
Total	73,5 %	75,4 %	78,8 %		
Écart	13,2 %	5,0 %	4,1 %	0,0 %	3,0 %

	CSL		MÉES Public	CSL	MÉES
	2008-2015	2009-2016	2008-2015	cible 2022	cible 2022
Milieux défavorisés	82,2 %	74,9 %	69,0 %		
Autres	68,9 %	76,1 %	77,9 %		
Total	73,5 %	75,4 %	74,9 %		
Écart	13,3 %	1,2 %	8,9 %	0,0 %	6,5 %

OBJECTIF 4 (MÉES, Politique de la réussite éducative)

D'ici 2030, porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire, dans le réseau public.

	CSL		MÉES Public	CSL	MÉES
	2015-2016	2016-2017	2016-2017	cible 2022	cible 2022
Épreuve FR 4e année	nd	84,0 %	nd	90,0 %	90,0 %

OBJECTIF 6 (MÉES, Politique de la réussite éducative)

D'ici 2030, ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public.

**12 et moins
Écart**

CSL		MÉES Public	CSL	MÉES
2008-2015	2009-2016	2008-2015	cible 2022	cible 2022
87,9 %	87,9 %	87,5 %		
12,1 %	12,1 %	12,5 %	11,0 %	11,4 %

OBJECTIF 7 (MÉES, Politique de la réussite éducative)

D'ici 2030, faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.

**État satisfaisant
Indice <= 15 %**

CSL		MÉES Public	CSL	MÉES
2015-2016	2016-2017	2016-2017	cible 2022	cible 2022
100,0 %	100,0 %	68,0 %	100,0 %	85,0 %

MÉES, Politique de la réussite éducative

Orientations à intégrer dans le Plan d'engagement vers la réussite

ORIENTATION 1

Contribuer à rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte situées sur le territoire de la commission scolaire;

ORIENTATION 2

Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour.





PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

2018-2022

Coordination

Service du secrétariat général et des communications

Collaboration

Direction des ressources éducatives

Ce document est conforme à la nouvelle orthographe.